39e Année - N° 3017. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 17 Septembre 1927

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré

Conseil Général des Basses-Alpes

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1927

Discours prononcé par le citoyen Emile Galici au sujet de la concession de la chûte de Sisteron.

Messieurs,

Après l'exposé minutieux de M. le Rapporteur et les explications fournies par notre collègue M. André Honnorat le Conseil général est maintenant à peu près fixé sur la nature de l'affaire qui lui est actuellement soumise. Je n'aurai donc qu'à rappeler succintement les faits en y ajoutant quelques éléments dont il n'a pas été fait état.

Par décret du 4 Septembre 1919 la Société des Forces Motrices de la Durance avait obtenu la concession de la chûte de Sisteron dérivant l'eau de la Durance de l'aval de la chûte de Ventavon jusqu'au Buêch immédiatement en amont du Pont du chemin de fer. En 1921, la crise industrielle qui sévissait à ce moment entraina l'arrêt des chantiers — 75 millions avaient été employés à ces travaux. — La moitié de ces capitaux avait été fournis à la Société des Forces Motrices par la société-mère : Alais-Froges-Camargues ; l'autre moitié provenait d'une émission d'obligations garanties par la même Société Nayant pas les ressources disponibles pour achever de construire l'usine de Sisteron la Société des Forces Motrices sollicita l'autorisation d'équiper *provisoirement* une usine au Poët. Le Conseil général des Basses-Alpes ayant connu incidemment (comme cette fois-ci du reste) cette requête demanda dans sa séance du 25 avril 1923 au ministère des Travaux Publics de ne pas accorder d'autorisation sans que l'Assemblée Départementale et les représentants de la Ville de Sisteron aient été entendus. Le ministre fit droit à cette requête, si bien que le Conseil général se réunit en session extraordinaire le 18 juin 1923 pour délibérer sur la question ; après diverses tractations avec la municipalité de Sisteron il fut entendu que l'autorisation de construire une usine *provisoire* au Poët serait accordée aux conditions suivantes :

1° Obligation par la Société de construire l'usine de Sisteron dans les cinq années qui suivraient la réception de l'usine du Poët ;

2° Paiement d'une annuité de 30.000 francs à la ville de Sisteron jusqu'à la construction de l'usine précitée. Cette deuxième condition a été remplie jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui la Société demande la disjonction de la partie inférieure de la concession de Sisteron à laquelle elle renoncerait et sollicite la reconnaissance comme usine définitive de la centrale du Poët qui n'est actuellement autorisée qu'à titre provisoire.

Pour justifier sa demande la Société invoque l'impossibilité de construction, dans l'état de la technique actuelle, du barrage de Serre-Ponçon qui était destiné à régulariser le débit de la Durance. De telle sorte qu'on ne pourrait plus compter sur le débit de 90 mètres cubes par seconde, volume pour lequel avait été construit le canal mais sur un débit diminué dans une forte proportion. Nous croyons, Messieurs, que c'est là un prétexte pour ne pas construire l'usine de Sisteron ; les affirmations de la Société sont en tout cas fort exagérées sur ce point.

Quoiqu'il en soit une concession est un véritable contrat synallagmatique, un contrat qui lie les deux parties. Le droit d'utiliser comme force motrice l'eau de la Durance qui est propriété nationale, a été concédé à la Société moyennant des charges qu'elle a librement consenties. Elle peut les exécuter, Le journal "la Défense" a publié sur ce sujet un article très documenté. Je puis d'autant mieux, Messieurs, faire l'éloge de cet article que le signataire, M. Joseph Turcan, est un de mes plus irréductibles adversaires politiques, mais je suis obligé de reconnaître qu'il a apporté dans cette affaire une documentation très sérieuse. Or, il est dit dans cet article que la Société des Forces Motrices de la Durance perçoit par suite de l'exploitation de l'usine du Poët, des recettes de l'ordre de 150.000 francs par jour. Dans ces conditions, elle est à même de remplir ses engagements en construisant l'usine de Sisteron.

Les sociétés, si puissantes soient-elles, sont comme les individus obligées par les conventions, qu'elles ont librement consenties.

Dans ces conditions, il vous apparaîtra nettement, Messieurs, que la société doit être mise en demeure ou d'exécuter intégralement les conditions de son contrat ou d'abandonner la *totalité de la chûte Ventavon-Sisteron.*

Pour cela, il faut parer au plus pressé. Quelle que soit la procédure adoptée, il faut, avant tout obtenir comme en 1923 du reste, que M. le Ministre des Travaux publics ne prenne aucune décision au sujet de la demande à lui adressée par la société des Forces Motrices de la Durance sans avoir au préalable, entendu les représentants du Conseil Général des Basses-Alpes, et les délégués de la Municipalité de Sisteron.

— M. de Courtois, président : voilà l'affaire très clairement exposée, au point de vue des faits ainsi qu'au point de vue juridique.

— M. Galici, je vous remercie, M. le Président, de cette appréciation si flatteuse. Elle m'est infiniment précieuse, venant d'un juriste aussi averti que vous l'êtes.

Après une échange de vues, le Conseil Général désigne MM. Honnorat, Baron, Reymond et Galici, à l'effet de rédiger le vœu qui sera transmis à M. le Ministre des Travaux Publics.

Nous en publions ci-dessous le texte.

Il a été adopté à l'unanimité par le Conseil Général.

« *Le Conseil Général des Basses-Alpes, ayant été saisi officiellement par le Conseil Municipal de Sisteron, du fait qu'une demande aurait été adressée par la Société des Forces Motrices de la Durance à M. le Ministre des Travaux Publics, tendant à obtenir la disjonction de la partie inférieure de la concession de Sisteron et à rendre définitive la Centrale provisoire du Poët.*

Demande instamment, que conformément au précédent de 1923, aucune suite ne soit donnée à cette demande, sans consultation préalable des Conseils Généraux intéressés.

Il décide en outre qu'une délégation composée de la Commission d'Electricité, du Conseil Général et du Conseiller Général de Sisteron, auxquels pourront être adjoints des délégués de la Municipalité de cette localité, se rendra auprès de M. le Ministre des Travaux Publics pour l'entretenir de cette affaire. »

La parole est maintenant à M. le Ministre. Nous voulons croire que les démarches de nos représentants seront couronnées de succés, et que conformément aux accords, l'usine de Sisteron deviendra un jour une réalité pour le plus grand bien de nos finances municipales et pour la prospérité de notre région.

Paroles de Paix

Les éloquentes et émouvantes paroles de paix prononcées ces jours-ci à Genève ont dans le monde entier un grand retentissement.

On y applaudit avec joie.

Et l'on salue les nobles espérances qu'elles portent en elles.

Mais à côté de ceux qui frémissent d allégresse et d'enthousiasme en voyant monter de plus en plus brillante et de plus en plus haute dans le ciel une nouvelle étoile annonciatrice de la radieuse paix humaine, il y a ceux qui doutent ou qui nient.

Les sceptiques ricanent.

Ils se moquent bruyamment des vaines illusions et des folles chimères par quoi ils prétendent que se laisse abuser la candeur crédule des pacifistes

Ce ne sont que des paroles, disent-ils et non des actes.

Autant en emporte le vent...

Il est vrai que, parler de la paix, ce n'est pas encore la faire.

Mais c'est la préparer.

C'est créer une atmosphère qui lui soit favorable.

Dans ce sens, on peut dire que des discours tels que ceux de M. Stresemann et de M Briand à la Société des Nations sont déjà des actes : des actes qui ne manquent pas d'être efficaces car ils travaillent à édifier moralement un avenir où ne pèseront plus sur les peuples les menaces de sanglants conflits.

Cela n'est point négligable.

Nous avons eu la guerre en août 1914 parce que, depuis une trop longue suite d'années, un kaiser imbécile et fanfaron parlait à tout propos de sa poudre sèche et de son épée aiguisée A force de parler de guerre se bandit couronnée la déchaîna.

Nous espérons fermement qu'a force de parler de paix, et malgré les tendances bellicistes des gouvernements de dictature, on finira par libérer la pauvre humanité du fléau horrible de la guerre.

Camille FERDY.
du *Petit Provençal.*

ÉCHOS
de la semaine

En cette seconde semaine de septembre où la joie des vendanges chante dans les côteaux, il s'est trouvé un trio de candidats à la députation pour venir tâter le pouls des électeurs influents ou prétendus tels de notre ville.

Mille bruits circulent au sujet de secrètes entrevues, de mystérieux engagements dont la divulgation fera éclater, au jour, la noble candeur ou la science diplomatique de ceux qui y ont pris part.

Mais en raison de la date des élections, le public s'entretient moins volontiers de la comédie électorale, que de la création de l'usine électrique, du transfert de la mairie, de la vente de la sous-préfecture.

Il est donc avéré que les dirigeants de la Société des Forces Motrices de la Durance contre toute attente, se refusent à construire, au Pont de Buêch, l'usine définitive prévue dans l'accord de 1921.

Bien entendu les mêmes hommes dont il sera juste de transmettre les noms à la postérité refusent également, si le ministre y consent, de verser à la municipalité l'indemnité annuelle sur laquelle elle compte pour équilibrer son budget.

Il reste à savoir s'il se trouvera un ministre pour déchirer un contrat qui, interprété dans son esprit, oblige une riche compagnie à tenir une promesse qui, sans nuire à ses intérêts, ne les sert pas autant qu'elle le voudrait.

Bien que la restauration de l'Hôtel-de-Ville soit fort critiquée, du point de vue de l'art, par la Tribune de Genève, écho, en cette circonstance, de l'opinion française, ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas rendre ce local à sa destination.

Aussi le public, en présence de l'attitude expectante de la municipalité se demande ce qui empêche le transfert des services de la Mairie, et particulièrement ceux de la Justice de paix.

Et il conclut avec son bon sens naturel, que la municipalité n'ose pas prendre une décision ferme ou que l'Hôtel-de-Ville, malgré les dépenses faites, n'est pas utilisable.

L'adjudication de l'hôtel de la Sous-Préfecture ne cause pas une moindre surprise aux nombreux Sisteronnais qui ne croient pas à la pérennité des modifications introduites si arbitrairement dans le système administratif.

Est-il bien certain que notre sous-préfet ne nous sera pas rendu, sous le règne d'un ministre désireux de se distinguer de son prédécesseur ou simplement de réparer les ravages des décrets-lois ?

Mais, dans le cas ou la suppression de notre sous-préfet serait définitive, le département n'aurait-il pas pu affecter son hôtel au logement des administrations publiques dispersées aux quatre coins de la ville ?

A. B.

© VILLE DE SISTERON

Office National des Combattants

BUT ET BÉNÉFICIAIRES

L'Office National des Combattants, établissement public créé par la loi du 15 décembre 1926, est rattaché au ministère des pensions.

Il veille sur les intérêts moraux et matériels des combattants. Il centralise toutes les informations de nature à les intéresser.

Il étudie toutes les dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'être prises en leur faveur et d'une manière générale il leur assurera un patronage et un appui.

Il prend toutes mesures utiles pour favoriser leur placement ; il leur vient en aide, notamment en leur facilitant toutes opérations de prévoyance et de crédit, d'assurance, de mutualité, de concessions agricoles, de constructions et d'acquisitions de maisons à bon marché, d'acquisitions de jardins ouvriers.

Le bénéfice des institutions de l'Office des Combattants est réservé aux titulaires de la carte du Combattant.

La qualité de Combattant

Sont considérés comme Combattants par application de l'art. 101 de la loi du 19 décembre 1926.

a) Pour les opérations effectuées- entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918.

1° Les militaires des armées de terre et de mer qui ont appartenu pendant 3 mois consécutifs ou non aux unités énumérées aux tableaux annexés au décret du 28 Juin 1927. (Journal officiel du 4 juillet 1927).

2° Sous réserve d'avoir appartenu aux unités énumérées aux tableaux, mais sans condition de séjour dans ces unités.

Les militaires des armées de terre et de mer ayant été évacués pour blessure recue ou maladie contractée en service, alors qu'ils appartenaient à ces unités, et ceux qui ont été faits prisonniers.

3° Quelle que soit l'unité à laquelle ils ont appartenu et sans condition de séjour dans cette unité.

Les militaires des armées de terre et de mer qui ont reçu uue blessure de guerre.

b) Les militaires des armées de terre ou de mer faisant ou ayant fait partie des troupes en missions militaires en territoires étrangers, ou ayant acquis des droits à une médaille commémorative de campagne de guerre ou de la médaille coloniale au titre du département de la guerre ou de la marine, sous réserve de remplir une des conditions suivantes :

1° Avoir pendant 3 mois consécutifs ou non, pris part effective à des opérations de guerre ;

2° Avoir été, sans conditions de délai de séjour, mais en prenant part effectivement à des opérations de guerre évacué pour blessure reçue ou maladie contractée en service, ou fait prisonnier.

Prochainement, nous donnerons la liste des formations de l'armée de terre dont le personnel a droit à la qualité de Combattant sous condition de 3 mois de présence au front (guerre 1914-1918).

COLOMB,
Président de l'Amicale des Mutilés.

Ce qu'il faut faire

Quand on a une respiration sifflante, quand on a une bronchite chronique, une toux grasse et spasmodique, quand on étouffe, il faut avoir recours à la poudre Louis Legras. Cet excellent reméde donne de merveilleux résultats. Il calme en moins d'une minute les plus violents accés d'asthme, le catarrhe, la toux des vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boite de poudre Louis Legras est envoyée contre un mandat de 3 fr. 75 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV Paris.

A vendre, occasion, 4 **roues** métalliques pour voiturette automobile.
S'adresser au bureau du Journal.

L'hiver sera précoce..

Après un été pluvieux et frais, l'hiver va venir à grands pas. La neige déià fait son apparition sur nos montagnes, et la femme élégante et prévoyante songe, dés à présent, à ses toilettes d'hiver.

On nous demande à ce sujet si **Boka** ne nous oublie pas ; **Boka** qui nous a permis d'admirer au printemps dernier sans quitter notre ville, les plus belles créations de la mode parisienne.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lectrices que le représentant des Grands Magasins de Nouveautés de la Cannebière sera bientôt de passage à SISTERON. Il exposera dans les salons de l'Hôtel de la Poste, le Mardi 20 et le Mercredi 21 septembre après-midi, les manteaux, les robes, les chapeaux la lingerie et toutes les jolies nouveautés parisiennes qui figurent dans le catalogue d'hiver de **BOKA** ; toutes choses vendues à des prix spéciaux, c'est-à-dire bien meilleur marché que Paris.

Tous les articles présentés seront vendus jusqu'à leur épuisement aux prix offerts, mais ce sacrifice ne pourra être renouvelé ; l'intérêt de chacun est donc de profiter immédiatement du représentant des Magasins **BOKA**.

Cette exposition aura lieu également,

A CHATEAU-ARNOUX, le lundi 19 septembre à l'Hôtel du Château.

A LARAGNE, le jeudi 22 septembre à l'Hôtel Moderne,

Les Bas-Alpins à Lyon

Le groupement lyonnais des Bas-Alpins, pour ne pas faire trop souvent parler de lui, n'en poursuit pas moins son but amical, entretenant le souvenir et l'amour du pays natal.

Comme les années passées, il a donné récemment son banquet annuel, et voici, à ce sujet, le dialogue entendu :

— Tiens, bonjour Adolphe, comment va ?

— Pas trop mal.

— Bah ! tu sais, on se maintien ! Quoi de neuf !

— Oh ! ne m'en parle pas... j'en suis encore étourdi...

— De quoi donc ?

— Du banquet !!.. Nous avons eu un banquet à la chambrette.. et, mon cher.. mais tu n'y étais pas ?

— Non, j'etais retenu... tu comprends...

— Oui, enfin,. c'est ton affaire.. mais tu y as perdu.. c'était épatant !.. Nous sommes partis, tous en chœur, en électrobus, de la Place du Pont. Il faisait chaud, temps superbe, voyage charmant ! Mais nous avons pris quelque chose comme poussière, avec les sociétaires Pascal, Roux, etc.., nous en étions littéralement couverts...

— C'est ce que tu appelles un voyage charmant ?...

— Oui, charmant, pour ceux qui étaient à l'intérieur, nous, nous étions sur la plateforme !.. A peine arrivés, on se met au travail ' concours de boules, qui révéla des " as ", puis, déjeuner, service épatant, menu copieux et succulent, gaieté franche, tout fut parfait.. et surtout une certaine pièce montée.. euh ! je m'en pourlèche encore !.. la boisson fut également soignée... et nous bûmes du bon " pinard ". Mais notre secrétaire aurait bien dû rester assis, sans se dresser, pour parler de nos montagnes, de nos rochers, de notre ciel, de notre soleil, d'un tas de choses qu'on ne peut pas oublier et qu'on aime toujours...

— Que veux-tu ? c'est une marotte chez lui, de toujours parler du pays... et ce n'est peut-être pas inutile, vois-tu, et ça fait plaisir de chanter les louanges de " chez nous ".

— C'est poûr ça, sans doute, que tu n'es pas venu à ce banquet !..

— Mais j'irai à la prochaine réunion..

— Brej.. le Président, notre bon docteur Rebattu, toujours si dévoué, si fidèle...

— Et si aimé.

— Oh ! oui.. notre Président y alla de son discours, justement applaudi, et tout se termina par des chansons. On distribua des chapeaux ornés de plumes et un tas de bibelots, qui, tous, engendrèrent la gaieté la plus folle. On alla ensuite, sous les ombrages, où on organisa des jeux : surprises, jeux de ballons, où les dames, les enfants, et tout le monde prit part, remportant les nombreux prix dont ces jeux étaien dotés. On termina le concours de boules, on soupa, il y eut concours de chant, et on partit. Ah ! mon cher, ce retoùr, je m'en rappellerai longtemps ! Confortablement installés dans deux électrobus, ce fut tout le long du trajet une succession de folies, de rires, de chants,.. que, vois-tu, ma bouche me fait mal encore de l'avoir fendue jusqu'aux oreilles, et la gorge me cuit d'avoir trop g...lé !! Ce fut impayable, et j'entends encore notre ami Chaspoul dire : « Je me suis installé ici pensant être avec des gens sérieux, mais je suis au milieu de fous ! " Pauvre de lui !.. Le temps, ainsi, passa bien vite, et ce fut l'arrivée, les serrements de mains, les bonsoirs... et la séparation !

— Alors tout le monde a été content ?

— Oh ! oui, il y avait là 70 à 80 Bas-Alpins, je ne sais, mais ce fut parfait.. et l'an qui vient, ce sera encore mieux !...

— J'irais... mais où avez-vous donc fait ce banquet ?

— A Saint-Symphorien d'Ozon, à l'hôtel du Louvre, et, tu sais, tu peux y aller, tu seras content, il n'y a que des compliments à adresser au cuisinier et à la patronne !...

— Je regrette de ne pas y être allé !..

— C'est ta punition,.. une autre fois, tu y viendras au lieu de rester indifférent, et tu encourageras un peu ceux qui se dévouent pour vous être agréable.. car tu sais.. ce n'est pas une sinécure que d'organiser tout cela !

— Entendu, mais avant le prochain banquet, à la prochaine réunion...

— Oui, bientôt...

— Au revoir ..

En faisant part de ce dialogue, n'aije pas fait le compte-rendu de cette belle fête. Aussi je n'ajouterai qu'un remerciement pour toutes celles, et tous ceux qui y étaient, nous encourageant ainsi à mieux faire, ainsi qu'à notre ami Lieutier, pour l'hospitalité si aimable qu'il nous accorde dans son " Sisteron-Journal. "

Le secrétaire
de la Chambrette Bas-Alpine :
Ch. DOUILLÉ.

RENTREÉ des CLASSES
— du 1er Octobre —

LIVRES SCOLAIRES

Cahiers « Sites des Alpes »
(papier de choix)
Papier à Lettre

Boites de Couleurs
Boites de Compas

Crayons de 1er Choix
Crayons de Couleurs

Craie blanche et de couleur
Sous-Mains et Cartables

— MUSETTES —
MALLES et MALLETTES

Serviettes Cuir et Moleskine

JOUETS

En vente
à l'Imprimerie - Librairie
PASCAL LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Les danseurs Sisteronnais à Marseille.

Demain à 5 h. 30 partira pour Marseille un groupe de danseurs et de danseuses sisteronnais qui, revètus de nos anciens costumes, iront executer nos danses bas-alpnes à l'exposition ouverte au parc Chanot.

Ce groupe placé sous la direction de Mme Massot-Deveze est le digne frère de celui qui l'année passée obtint un si beau succés à l'exposition d'Art-Alpin à Digne.

Les jeunes gens et les demoiselles qui le composent, rivaliseront de grâce et de souplesse ainsi que leurs ainés, la mère Philomène agé de 83 ans, Messieurs Gasquet et Queyrel excellents guides dans l'art choregraphique.

Nous souhaitons à tous et à la Fanfare du Boumas qui les accompagne un grand succès et un heureux voyage.

Nous espérons que les nombreux sisteronnais qui habitent Marseille se feront un plaisir d'assister à leurs exercices et de les applaudir.

Emploi communal.

On demande pour Sisteron un cantonier-fossoyeur chargé de l'entretien du cimetière et de l'ouverture des fosses et caveaux. Traitement annuel de 4.860 francs plus redevances pour inhumations fixées de 20 à 50 francs selon classes. Adresser demandes de suite à M. le Maire de Sisteron.

Remerciements.

A l'occasion du mariage de notre excellent camarade Reymond Sylvain, mutilé de guerre, avec Mme Claire Jaume, sœur de notre dévoué secrétaire de l' Amicale des Mutilés de l'arrondissement de Sisteron, la somme de 20 frs. à été versée par eux à la caisse de cette association.

Le conseil d'administration remercie leurs généreux donateurs et forme pour eux les meilleurs vœux et souhaits de bonheur.

A LOUER divers appartements meublés ou non. S'adresser chez M. BEC chaussures, Sisteron.

Collège. — M. le Principal du Collège de Sisteron prévient les familles desireuses de faire suivre les cours du Collège à leurs enfants, qu'il les recevra tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.

Dèclaration des Surfaces ensemencées. — Les intéressés sont avisés que ces déclarations sont reçues dès maintenant dans les mairies, et doivent être faites avant le 25 septembre prochain, pour les surfaces ensemencées au cours de l'automne 1926 et au printemps 1927.

Elles sont obligatoires, et les défaillants seront passibles de procès-verbaux.

Offre d'Emploi.

Dames, jeunes filles, Messieurs, travail facile pour courtage, 20 francs par jour fixe et commission.
SAINTEY, restaurant Bonnefoy. S'y présenter.

Le Concours de Boules.

Ainsi que " Sisteron-Journal " l'avait annoncé, dimanche dernier se disputait sur les jeux de boules du val gelé et du cours de l'hôpital, le grand concours de boules régional, organisé par la société de création récente " Le Bouling Club-Sisteronnais " dont la présidence a été confiée à M. Jules Bremond.

Le concours a obtenu un légitime succèès, 24 quadrettes étaient inscrites le temps maussade et à la pluie n'a pas terni l'ardeur des boulomanes qui avaient répondu nombreux à l'appel.

Voici le résultat du concours :

1er prix : 200 francs et quatre chaînes de montre offertes par le P. D., gagnants : Lignotte, Vézian, Brun, Brochier.

2e prix. — 100 francs et quatre bouteilles de Champagne, offertes par MM. J. Rullan et Paul, gagnants : Simon, Bremond, Imbert, Gassend.

© VILLE DE SISTERON

3e prix. — 60 fr. plus quatre bouteilles de Cap Corse offertes par MM. Juran et Robert, gagnants : Dusserre, Eysseric, Tourniaire, Testanière.

4e prix. — 40 francs et 2 boites de confiture offertes par la Maison Picon, gagnants : Gueyrard, Allègre, Imbert, Blanc.

5e prix. 50 kilos de pommes de terre offertes par M. Arnaud, gagnants : Estornel, Bremond, Brun, Bontoux.

Consolante. — 1er prix : 100 francs, gagnants : Meyer, Andrieux, Put, Thunin. — 2e prix : 46 francs, gagnants : Izard, Samuel, Laugier, Peytral.

Nos félicitations aux organisateurs.

ETAT-CIVIL

du 9 au 16 Septembre

NAISSANCES

Jeanne Eugénie Estublier, au Plan de la Baume.

Henri Maurice Joseph Didier, Quartier des Coudoulets.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Etienne Rolando, mécanicien à Sisteron et Marie-Rose Césarini, s. p. à Mison.

DÉCÉS

Flavien Fortuné Turcan, 73 ans, Rue Droite.

VILHOSC

Les chasseurs sont prévenus que la chasse est rigoureusement interdite sur l'étendue des biens communaux de la commune de Vilhosc et sur les propriétés des particuliers, sous peine de procès verbal.

AVIS DE DÉCÉS

Remerciements

Madame Veuve Flavien TURCAN, M. et Madame Louis TURCAN et leur fille,

M. et Madame Emile BERTSCHMANN adressent tous leurs remerciements à leurs parents, amis et connaissances, des nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de

M. Flavien Fortuné TURCAN

leur mari, père, grand-père et beau-père, décédé à Sisteron le 12 Septembre 1927, dans sa 73me année

REMERCIEMENTS

Madame Vve Constantin MAUREL et sa famille, expriment toute leur reconnaissance aux parents, amis et connaissances pour les marques de sympathie témoignées à l'occasion du décès de M. **Constantin MAUREL**, coiffeur.

Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Le Maroc par Marseille

La voie de Marseille offre les avantages les plus appréciables aux voyageurs désireux de se rendre de France au Maroc.

Marseille est en effet desservie par des trains à marche rapide composée du matériel le plus confortable, avec voitures directes en provenance où à destination des grandes villes de France et des capitales du continent.

De Marseille à Tanger et à Casablanca, c'est la traversée assurée par les paquebots rapides et luxueusement aménagés de la Cie de Navigation Paquet dont les départs se Marseille ont lieu en été tous les Samedis.

Les prtncipales gares P. L. M délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour Tanger et Casablanca.

ROYAL WINDSOR

Le célèbre Régénérateur de la Chevelure

Incomparable pour rendre aux cheveux gris leur couleur naturelle, arrêter la chûte et tous soins de la chevelure.

DÉPOT — 28, Rue d'Enghien, 28. — PARIS

EN VENTE PARTOUT

Etude de Me Aimé **Bertrand**, Huissier à SISTERON, (Basses-Alpes)

VENTE

Volontaire aux Enchères publiques et au détail de marchandises neuves après cessation de Commerce

A la requête de Monsieur **Imbert** Florentin, horloger, bijoutier, demeurant à **Sisteron** ;

Et en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de première instance des Basses-Alpes, séant à Digne, le **deux Septembre** mil-neuf-cent-vingt-sept, enregistré ;

Il sera procédé par l'huissier soussigné, à cet effet commis, les **dimanche** et **lundi, vingt-cinq** et **vingt-six-septembre** mil-neuf cent-vingt-sept, à **quatorze heures**, dans le magasin même :

A la vente au détail aux enchères publiques des marchandises neuves composant le fonds de commerce d'horlogerie, bijouterie et orfèvrerie du réquérant, sis à Sisteron, rue Droite, 53, comprenant de nombreux et superbes articles en tous genres.

La vente aura lieu au comptant.

Il sera perçu le 10 pour 0/0 en sus du prix, la taxe de luxe en plus s'il y a lieu.

Les objets sont exposés en vitrine et à l'intérieur du magasin.

Pour visiter et pour tous renseignements, s'adresser à M. **Imbert**, vendeuz, et à l'huissier chargé de la vente.

A. BERTRAND.

LA HERNIE

et les DÉPLACEMENTS d'ORGANES

sont radicalement et infailliblement **supprimés** par l'emploi des merveilleux *Appareils* inventés par le célèbre Spécialiste de Paris **M. A. CLAVERIE.**

Les personnes souffrant de *Hernies, Efforts*, **Descentes**, etc... sollicitées ou non par les réclames des prétendus guérisseurs, *ne doivent rien faire* avant d'avoir essayé ces incomparables Appareils les **seuls vraiment scientifiques et efficaces.**

Elles *auront intérêt* à rendre visites à l'éminent spécialiste des **Etablissements CLAVERIE** qui les recevra de 9 h. à 4 h. en faisant profiter gracieusement chacun des conseils de sa haute expérience. à :

NICE, dimanche 18, lundi 19 et mardi 20 septembre, Hôtel de l'Amirauté (29 Rue Assalit).

MANOSQUE, mercredi 21, Hôtel Pascal.

LARAGNE, jeudi 22, Hôtel Moderne.

BARCELONNETTE, vendredi 23, Hôtel du Nord.

DIGNE, samedi 24, Hôtel Remusat.

FORCALQUIER, dimanche 25, Hôtel Lardeyret.

SISTERON, lundi 26, Hôtel des Acacias

GAP, mardi 27, Hôtel des Négociants.

EMBRUN, Mercredi 28, Hôtel Moderne.

Traités de la Hernie, des Varices et des **Affections abdominales**

Conseils et renseignements gratis et discrètement **A. CLAVERIE**, 234, faubourg St-Martin PARIS.

Location d'Automob.

GARAGE GALVEZ

Rue de Provence — SISTERON

—o— ***TELEPHONE 2.*** —o—

Garage des Alpes

RAMÉRO

Cours St-Jaume - SISTERON - Basses-Alpes

Soudure Autogène,

Location d'Automobiles, Voitures et Camionnettes, Fournitures - Huiles - Essence

VENTE de voitures d'occasion remises à neuf. Travail soigné.

Réparations en tous genres. Prix modérés

Aperçu de quelques modèles

Camionette Ford 700 k très grande carosserie 5,500 fr.
Normande 500 k démarage, écl. électriques 8,500 »
Frégoli 500 k. Torpèdo 6 pl. sans transform. 6,500 »
Chassis Ford écl. dém. 6,500 »
Ford origine, 5 et 6 pl. dém. conduite intér. 8,500 »
Chassis 1 ton. 6 jantes démarrge écl. électriq 8 500 »
Normande 1 tonne 10,500 »
Camion 1000, 1500 k. bâché. 4 vitesses 13.500 »

— *Garage pour autos et camions* —

E. CASAGRANDE

DENTISTE, 10 place de l'Horloge, SISTERON

Consultations tous les jours sauf le Jeudi qu'il réserve pour St-Auban

Location d'Automobiles

A. ALLIBERT

CAFE DES ALLIES

Téléphone 3. SISTERON.

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)

Ancienne Banque CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron. Briançon**

Comptes-Courants Commerciaux

Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce

Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Opérations de Bourse

Paiement de Coupons

Location de Cofres-forts.

Félix DUPERRON

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

Etudes, Plans, Devis, Métrés, Expertises, Bornages

Avenue Gambetta (Route de Nice)

DIGNE — Téléphone 97

HERNIE

Membre du Jury et Hors Concours

R.C. Seine 102.310

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort à

COMPRESSION SOUPLE

de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, 44, Boulevard Sébastopol, la hernie, infirmité dangereuse, n'est plus désormais qu'un vain mot.

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser à **M. GLASER**, qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à

SISTERON 23 sept. Hôt des Acacias,

DIGNE, 24 sept. hôtel Boyer-Mistre.

FORCALQUIER Samedi 1er octobre de 9 h. à 3 h. Hôtel des Lices.

Nlle Ceinture Perfectionnée pour déplacement de tous organes. Traité de la Hernie, fc sur demande à M. GLASER, 44 Bd Sébastopol, Paris

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

Automobiles CITROËN

les

plus solides

QUELQUES PRIX

TORPEDO B. 12	18.000 francs
TORPEDO B. 14	20.700 »
Conduite Intérieure	23.100 »
Conduite intérieure gr. luxe	24.600 »

les moins chères à l'achat, les plus économiques à l'usage

et les

CAMIONNETTES 1 TONNE

toutes carrossées à partir de 20.100 francs

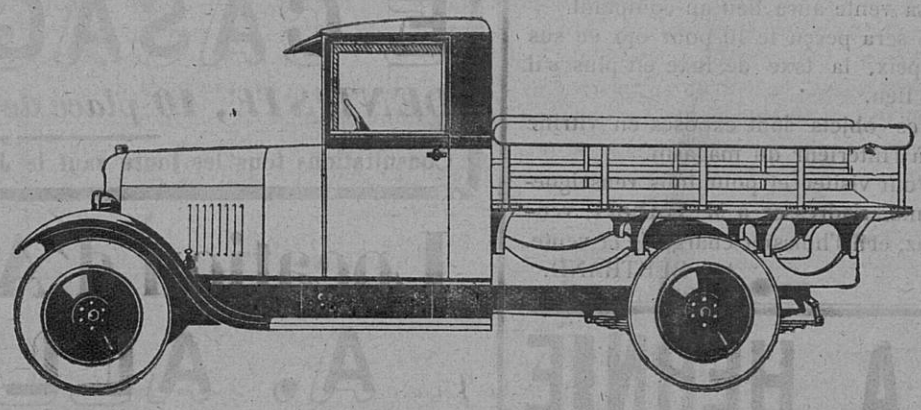

supplément pour conduite intérieure 600 francs

GRAND CHOIX DE CAROSSERIES

toutes les Citroëns sont munies de freins sur les 4 roues et les prix s'entendent avec accessoires

atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFFCTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place IMMEDIATE par presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire.

© VILLE DE SISTERON